

*Date de dépôt : 5 avril 2018*

## **Rapport**

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour la réalisation d'un trottoir reliant le hameau de Peney-Dessous au village de Satigny, ainsi qu'une demande de réduction de vitesse sur la route cantonale d'Aire-la-Ville, sur le tronçon menant de Peney-Dessous à Satigny**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Isabelle Brunier**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la P 2024 lors d'une unique séance de commission, le 5 mars 2018, sous la présidence de M. Stéphane Florey. La commission a été assistée dans son travail par M<sup>me</sup> Tina Rodriguez, secrétaire scientifique du SGGC. Le procès-verbal a été pris par M. Christophe Vuilleumier. Je les remercie tous chaleureusement.

### **Audition du pétitionnaire, M. Juan Carlos Gomez Lobo, accompagné de M. Robert Preisig, le 5 mars 2018**

M. Gomez Lobo déclare avoir rédigé cette pétition compte tenu de la situation. M. Preisig précise qu'il est conseiller municipal à Satigny et explique être intervenu à plusieurs reprises auprès de la DGT pour évoquer les dangers sur la route d'Aire-la-Ville. Il précise avoir aidé M. Gomez Lobo pour la récolte des signatures. Il mentionne ensuite que la route reliant Peney-Dessous à Satigny a succédé à un ancien chemin vicinal qui, jusqu'en 1850, ne débouchait sur presque rien, faute de pont. A l'époque, toutefois, il existait un bac, ou "traille" dans le langage genevois (note de la rapporteuse). M. Preisig ajoute que le pont actuel date de 1942 et remarque que cette route, qui a été requalifiée, est maintenant utilisée, depuis le développement de la zone industrielle de la ZIMEYSA, par un trafic important de poids lourds. Il

indique que la file de voitures est continue de 16h à 19h. Il observe également que l'un de ses voisins a écrit à la commune en 2009 pour se plaindre de la situation, sans résultat, et remarque que cette dernière devient de plus en plus critique.

M. Gomez Lobo remarque ensuite que la route, près de Satigny est plutôt rectiligne et invite les automobilistes à accélérer. Il rappelle qu'elle est ensuite suivie par trois ou quatre virages serrés et il précise qu'y rouler à 80 km/h est dangereux. Il observe qu'à partir de minuit, cette route est souvent le lieu de rodéos. Il indique avoir vu deux fois des hélicoptères intervenir, en treize ans, et il sait que des agriculteurs se servent de leur tracteur pour sortir des voitures du fossé. Il pense dès lors que réaliser un chemin piétonnier et des aménagements incitant les gens à rouler plus doucement serait judicieux, notamment pour les piétons. Il rappelle encore que des industries s'installent progressivement dans la zone proche mais qu'il n'y a aucun aménagement en contrepartie pour les habitants. Il rappelle en outre que le radar à Peney-Dessous est sous-utilisé et n'est guère efficace. Il mentionne que sa pétition propose donc d'ouvrir le débat afin d'améliorer la situation. Il signale également l'existence de deux passerelles qui viennent de l'itinéraire piétonnier de la forêt et qui donnent directement sur cette route. Ces deux passerelles sont condamnées puisque trop dangereuses.

M. Preisig précise que cette route ne permet pas de marcher ailleurs que sur la chaussée en raison de sa configuration. Il précise en outre que c'est le chemin le plus court entre Satigny et Peney et répète que des chemins piétonniers en forêt débouchent sur cette route. Il pense donc que cette situation est accidentogène. Il indique en outre que la route est sinueuse et bordée de ravins sans être munie de barrières de sécurité.

Il évoque ensuite un comptage de 2009 qui indiquait que 50% du trafic ne respectait pas la vitesse sur cette route. Or, il remarque qu'à Peney-Dessous, où aucun comptage n'a été réalisé, la vitesse est limitée à 30 km/h, et il déclare que rares sont les usagers qui respectent cette limitation. Il observe encore qu'il n'y a pas eu de comptage depuis 2009 et mentionne que la police n'est guère présente.

M. Gomez Lobo ajoute avoir demandé à la police une statistique concernant les radars volants et déclare que beaucoup de monde s'est fait flasher sur cette route. Il pense, cela étant, que limiter la route dans la descente à 60 km/h serait largement suffisant. Il répète que la situation est parfois spectaculaire. Il rappelle encore des accidents qui se sont produits sur l'ancienne route de Peney. M. Preisig déclare par ailleurs que les valeurs limites de bruit sont dépassées de jour comme de nuit sur cette route.

## Questions des commissaires

Un député MCG confirme que cette route est dangereuse et mentionne que la DGT doit évidemment prendre en compte cette problématique. Cela étant, il signale qu'il n'utiliserait pas cette route à pied, mais deux autres itinéraires en direction de Satigny-gare, notamment sur la rive gauche du Nant d'Avril. Il observe qu'un troisième itinéraire serait potentiellement faisable au lieu-dit les Pérouses en remarquant qu'un trottoir existe depuis Satigny jusqu'à cet endroit. Il ajoute qu'il serait certainement possible de prolonger ce cheminement jusqu'à Peney. Il rappelle ensuite que le barreau routier, depuis l'autoroute en direction de Montfleury, qui est prévu et doit être construit, diminuera inévitablement le trafic sur ces routes.

M. Gomez Lobo répond que les deux premiers itinéraires évoqués sont des cheminements de balade, qui prennent trop de temps, entre autre pour les écoliers de Peney-Dessous qui sont obligés d'aller à l'école à Satigny. Il ajoute parler d'une route reliant un hameau à un village. Il observe qu'il est question d'actualiser une route qui n'est plus adaptée à la situation. Il répète que son souci porte sur la vitesse des automobiles et il ne pense pas que le délestage qui risque de se produire permettra de diminuer la vitesse, bien au contraire.

Le même député MCG demande s'il y aurait une possibilité de prolonger le cheminement depuis les Pérouses. M. Preisig acquiesce mais il mentionne qu'il faudrait d'abord débarrasser toutes les ordures qui se sont amassées dans les combes. Il se demande, cela étant, si beaucoup de parents enverraient des enfants de six ans sur cette route le long du Nant d'Avril, ce d'autant plus qu'il est nécessaire, en certains endroits, d'emprunter le bord de la route de Peney. Il évoque ensuite le barreau routier de Montfleury et il déclare que ce dernier résoudra une partie du problème seulement puisque les poids lourds qui se rendent aux Cheneviers continueront de rouler sur cette route. Il répète que le problème relève de la vitesse sur cette route, ce d'autant plus que celle-ci est largement utilisée par les pendulaires qui cherchent tous les moyens pour aller plus vite. Il rappelle encore qu'entre Aire-la-Ville et Satigny, il n'y a aucune mesure de restriction de vitesse.

Une commissaire S vérifie qu'il s'agit bien d'une route cantonale. M. Preisig acquiesce. Elle demande si les enfants de Peney sont obligés d'aller à l'école à Satigny. M. Gomez Lobo acquiesce et M. Preisig remarque que l'école de Peney a été fermée dans les années 50. Elle demande s'il y a eu des demandes de la part de la commune de Satigny auprès des autorités cantonales pour prolonger le trottoir depuis les Pérouses. M. Preisig l'ignore. Il remarque qu'à force de recevoir des avis de non entrée en matière de la part du canton, il lui a été indiqué qu'il n'était qu'un privé et qu'aucune

démarche ne serait entreprise. Il ignore par ailleurs quelles sont les démarches entreprises par la commune.

Une autre commissaire S demande si le plan directeur communal donne des informations à ce sujet. M. Preisig répond qu'il demande l'application du plan directeur cantonal quant à la création de bandes cyclables et relève le fait qu'il s'agit d'une route dangereuse. Il remarque que tous les critères sont donc existants pour que le canton intervienne.

### **Auditions... ou pas ?**

Le président ayant demandé si les commissaires désiraient des auditions, les différents groupes lui ont répondu. Une députée S remarque que son groupe est partagé sur l'utilité d'auditions puisqu'il estime nécessaire de créer ce trottoir, et ce dans les meilleurs délais. Elle ajoute qu'idéalement il serait possible de renvoyer directement cette pétition à l'Exécutif du canton qui est seul à même d'apporter la solution au problème. Ce serait l'option la plus efficace. Un député MCG déclare que son groupe partage cette opinion. Il précise que même avec un trottoir, il ne ferait pas passer ses enfants le long de cette route. La commissaire EAG déclare soutenir ce renvoi. Le groupe PLR soutient le renvoi au Conseil d'Etat. Le président UDC mentionne que son groupe soutient la création de ce trottoir, mais il doute qu'il soit possible de diminuer la vitesse sur une route cantonale. Le commissaire Ve déclare que son groupe est en faveur du renvoi au Conseil d'Etat, et celui du PDC déclare partager cet avis.

**Le Président passe au vote du renvoi de la P 2024 au Conseil d'Etat :**  
**Pour : 13 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 PLR, 2 UDC, 3 MCG)**  
**A l'unanimité**

En conclusion, à l'unanimité des membres présents, la Commission des pétitions et sa rapporteuse vous demande de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

## **Pétition (2024-A)**

**pour la réalisation d'un trottoir reliant le hameau de Peney-Dessous au village de Satigny, ainsi qu'une demande de réduction de vitesse sur la route cantonale d'Aire-la-Ville, sur le tronçon menant de Peney-Dessous à Satigny**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Nous sommes préoccupés par les dangers à marcher le long de la route d'Aire-la-Ville de Satigny à Peney-Dessous.

La densité de la circulation routière, la vitesse actuellement sans limites du trafic automobile, le nombre croissant de poids lourds entraînent des dangers pour les piétons.

Du lieu-dit « Les Pérouses » en direction de Peney aucun accotement n'existe en bordure de route, obligeant les piétons à emprunter la chaussée pour leurs déplacements.

Conformément à la réalisation d'un îlot de modération de trafic et d'un trottoir sur cette même route, réalisé en automne 2016 entre le carrefour Pré-Gentil et Les Pérouses, nous souhaitons :

- qu'un trottoir soit réalisé entre Les Pérouses et Peney-Dessous, en prolongement de celui existant ;
- que la vitesse du trafic soit réduite entre Peney-Dessous et Satigny ;
- que des modérateurs de vitesses soient réalisés pour faire respecter la vitesse réglementaire dans la localité des Peney-Dessous.

*N.B. 122 signatures*  
p.a. M. Juan-Carlos Gomez Lobo  
9, chemin de la Vieille-Ecole  
1242 Satigny